



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	14	15

**Date de convocation
17 novembre 2025**

**Date d'affichage
28/11/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la mairie de Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, LECERF Sylvain, BOUCAUD Daniel, JOSSEAUME-THOUVENIN Christine, POULAIN Franck, LEVESQUE Catherine, ANFRAY Anne, DUBOIS Jérôme, GASTEBOIS Elise, FOUGERAY Bernard.

Absents excusés : ANDORIN Jonathan, LAUNAY Maryline

Absents : PAUTONNIER Roland, LEPESANT Julien.

ANDORIN Jonathan ayant donné procuration Emilie MARTIN

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 -088

GATP : Avenant n°2 Lot 12 VRD – Clôture « construction d'une MAM »

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°2024-106 du conseil municipal du 03 décembre 2024 relative à l'attribution des lots pour le marché « Construction d'une maison d'assistantes maternelles »

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 25 novembre 2025 approuvant cet avenant,

Un marché public de travaux relatif au lot 12« VRD – Clôture » a été conclu le 22 janvier 2025 avec la société GATP pour un montant initial HT de 21 000.00 €

EXPOSE

- Une plus-value sur un complément de clôture est proposée :



Montant initial du marché HT	21 000.00 €
Montant de l'avenant n°01 HT	3 510.00 €
Montant de l'avenant n°02 HT	660.00 €
Montant modifié du marché HT	25 170.00 €
TVA 20 %	5 034.00 €
Montant modifié du marché TTC	30 204.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

Article 1 : De conclure l'avenant n°2 du lot 12 « VRD-Clôture » avec la société GATP pour le marché « Construction d'une MAM » pour un montant en plus-value de 660.00 € HT augmentant le marché à 25 170.00 € HT.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 12 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Compte tenu de la réception à
Et la publication le
La Sous-préfecture le
Le Parc, le
Le Maire, Marc LENEVEU

Pour extrait conforme, le Maire
Marc LENEVEU

